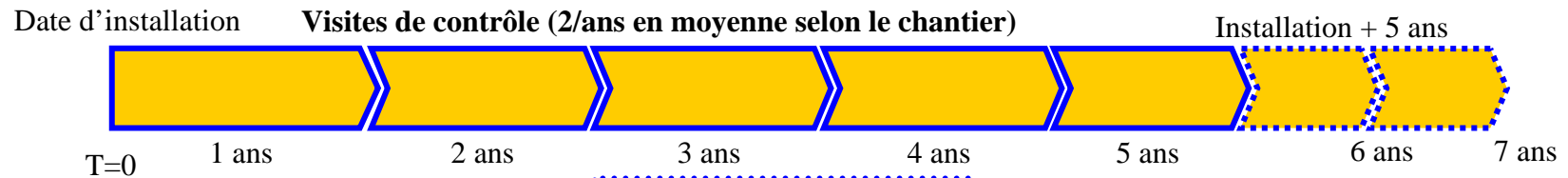


Chronologie d'une prestation de surveillance

Phase 2 : Surveillance



Phase 1: Installation



Phase 3 : Elimination éventuelle



Possibilité de prolonger la surveillance annuelle au-delà des 5 ans, avec élimination gratuite de toute nouvelle colonie (1)

(1): Valable si l'élimination a été facturée au cours des cinq premières années

